

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 23 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 V.212 Vœu relatif à une l'alimentation non carnée dans la restauration commerciale.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant les ambitions de la Ville de Paris en termes d'alimentation durable ;

Considérant que la lutte contre le dérèglement climatique est une priorité pour la Ville de Paris et que la massification de l'alimentation carnée est avec le développement de l'élevage industriel une des sources principales d'émissions de gaz à effet de serre (comme en atteste notamment le rapport des Nations Unies indiquant que la production de viande totalise 14,5 % de la production de GES à l'échelle mondiale) ;

Considérant l'action phare numéro 8 de la Stratégie de Paris pour une Alimentation Durable (DEVE 23) en faveur de « la diffusion d'une offre végétarienne et d'alimentation durable en restauration commerciale » ;

Considérant l'ensemble des objectifs de diminution de l'alimentation carnée dans la restauration scolaire et collective parisienne ;

Considérant le retour d'expérience positif du 2e arrondissement de Paris qui a mis en place depuis janvier 2009 un repas végétarien par semaine dans sa restauration scolaire, ainsi qu'une alternative végétarienne quotidienne depuis septembre 2017 ;

Considérant la généralisation dans la restauration scolaire parisienne d'un repas végétarien hebdomadaire suite à l'adoption à l'unanimité d'un vœu des écologistes au Conseil de Paris en juin 2015;

Considérant les exemples des municipalités de San Francisco, Berlin, Gand, Turin en faveur de l'alimentation non carnée ;

Considérant la prise de conscience grandissante de la question des animaux non-humains et de leurs conditions d'existence dans le système agro-industriel ;

Considérant l'évolution du nombre de végétariennes et de véganes en France ;

Considérant la difficulté persistante de trouver dans la restauration parisienne prise dans son ensemble des options végétariennes ou véganes ;

Considérant que l'absence d'une culture culinaire favorable aux végétarien.nes et véganes à Paris détourne un grand nombre de touristes des restaurants de notre ville.

Aussi, sur proposition de Jacques Boutault, David Belliard et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris

Émet le vœu

Que la Ville de Paris :

- invite le monde de la restauration commerciale parisienne à développer des options végétariennes et véganes et consacre à l'alimentation non carnée une séquence des assises annuelles de l'alimentation durable à destination des professionnel.les de la restauration
- communique à travers les sites paris.fr et quefaire.paris.fr sur l'alimentation non carnée à Paris comme elle le fait déjà pour d'autres pratiques alimentaires
- que l'organisation de la journée Veggie qui doit associer les acteurs de la restauration parisienne se déroule le 20 mars et qu'une mise en lumière des acteurs engagés soit réalisée à cette occasion.